

Aides à la rénovation énergétique : déjà près de 4 000 bénéficiaires

L'assemblée départementale du 28 mars a adopté de nouvelles aides à la rénovation énergétique pour les particuliers. Achats de chauffe-eau solaire, de poêle à bois, remplacements de fenêtres ou isolation des murs : le Département encourage les propriétaires modestes à réduire leurs dépenses énergétiques. Un dispositif qui a déjà bénéficié à près de 4 000 foyers vaclusiens.

Publié le 26 mars 2025



En 2024, 484 Vauclusiens ont bénéficié d'une aide pour la rénovation thermique de leur logement, pour un montant global de 499 921 €. Rien que pour ce début d'année 2025, ce dispositif concerne 240 Vauclusiens pour un montant total de 275 513 €. On note également une hausse de la subvention moyenne par dossier : 1 148 € en 2025 contre 829€ en 2021

« C'est un bilan positif, résume la Présidente Dominique Santoni. Il s'agit d'une aide qui permet aux Vauclusiens d'obtenir, sous conditions de ressources, une aide financière pour la rénovation thermique de leur logement ».

Une aide précieuse pour des ménages qui ne pourraient accéder à ces équipements sans aides publiques. La subvention départementale est fixée à 10 % du montant global des travaux HT, plafonné à 20 000 € HT, soit une subvention maximale de 2 000 € cumulable sous condition avec l'aide MaPrimeRénov de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat).

Comment obtenir cette subvention ?

Le particulier vauclusien doit télécharger un [formulaire](#) de demande sur le site internet et doit l'adresser à Madame la Présidente du Département de Vaucluse. Après son envoi, le particulier reçoit un accusé de réception l'informant de la bonne réception de son dossier. Après validation du Département, un deuxième courrier l'informe de l'attribution de l'aide. A noter : les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de la demande. La subvention est seulement attribuée après l'envoi des factures acquittées.

[En savoir plus](#)



